

**TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE LILLE**

**ENQUETE PUBLIQUE**

**Relative à :**

**Demande d'autorisation relative**

**Au**

**Contournement d'Aire sur la Lys.**

**RAPPORT**

**Albert DEHAUDT**

**Commissaire Enquêteur**

**Période de l'enquête :**

Du lundi 27 mai 2013  
Au vendredi 28 juin 2013.

**Destinataires du rapport :**

Monsieur le Président du Tribunal Administratif de LILLE

143 rue Jacquemars Gielée  
BP2039 -59014 Lille Cedex.

Monsieur le Préfet du Pas de Calais

Rue Ferdinand BUISSON  
62020 ARRAS Cedex 9

Monsieur le Maire d'Aire sur la LYS .

Hotel de Ville ,  
Grand place  
62921 AIRE sur la LYS cedex.

# **SOMMAIRE**

## **I.GENERALITES RELATIVES A L'ENQUETE**

- 1.1 OBJET DE L'ENQUETE
- 1.2 CADRE JURIDIQUE
- 1.3 NATURE ET CARACTERISTIQUE DU PROJET
- 1.4 COMPOSITION DU DOSSIER
- 1.5 LE LIEU ET LA PERIODE

## **II.L'ORGANISATION ET LE DEROULEMENT DE L'ENQUETE**

- 2.1 LA DESIGNATION DU COMMISSAIRE ENQUETEUR
- 2.2 LES ACTIONS MENEES AVANT L'ENQUETE
- 2.3 LA PUBLICITE
- 2.4 L'OUVERTURE DE L'ENQUETE
- 2.5 LA MISE A DISPOSITION DU PUBLIC

## **III.SITUATION DE LA VILLE d'AIRE sur la LYS**

- 3.1 PRESENTATION DE LA COMMUNE
- 3.2 VISITE DU PUBLIC ET OBSERVATIONS
- 3.3 AVIS de l'AUTORITÉ ENVIRONNEMENTALE

## **IV.ANALYSES ET CONCLUSIONS DU COMMISSAIRE ENQUETEUR**

- 4.1. OBSERVATIONS SE RAPPORTANT AU RESPECT DE LA PROCEDURE
  - 4.1.1. SUR UN PLAN GENERAL
  - 4.1.2. SUR DES ASPECTS SPECIFIQUES DE LA PROCEDURE
- 4.2 OBSERVATIONS SE RAPPORTANT A L'OBJET DE L'ENQUETE ET AUX OBSERVATIONS RECUEILLIES
  - 4.2.1 LES OBSERVATIONS RECUEILLIES LORS DES PERMANENCES.

## I- GENERALITES RELATIVES A L'ENQUETE

### 1.1. OBJET DE L'ENQUETE

La présente enquête a pour but :  
de présenter au public et de recueillir ses observations sur le **PROJET de contournement d'Aire sur la Lys entre la RD943 et RD188.**

### 1.2. CADRE JURIDIQUE

Il procède des textes suivants :

- Loi sur l'eau.
- Code de l'environnement –livre II –titre 1<sup>er</sup> –chapitre 4 .  
L214-1 et suivants ; L122.1 et suivants ;  
les articles R122.1 et suivants traitants de l'enquête publique.

### Procès verbal des opérations

Référence : Décision No E13000016/59 en date du 01 février 2013 de Monsieur le Président du Tribunal administratif de LILLE. (Annexe 1).

Arrêté Préfectoral du 11 mars 2013 de la Préfecture du Pas de Calais.  
(Annexe 2)

### 1.3 Nature et caractéristiques du projet.

Le projet de contournement d'Aire a déjà fait l'objet des enquêtes publiques conjointes d'utilité publique et parcellaire qui se sont déroulées du 3 octobre au 7 novembre 2011. Le conseil municipal a donné un avis favorable à ce projet de contournement sud de la ville lors de la réunion du lundi 7 novembre 2011. Cette délibération a été transmise en préfecture le 5 décembre 2011.

Le projet devrait permettre de dévier la circulation qui traversait la ville sur un axe plus à même de satisfaire aux conditions de sécurité impératives compte tenu des trafics enregistrés et relevés lors des comptage routiers sur la RD 943, RD187, RD157 du 4 au 11 octobre 2008.

L'opération consiste en :

- l'aménagement d'une nouvelle voirie qui permettra de dévier la circulation depuis la RD943 jusqu'à la rue du bois en lien direct avec la RD187 et RD188.
- La création de 3 giratoires aux intersections avec la RD943, la rue du Portugal, et la rue du bois.
- La mise en place de deux merlons acoustiques.
- La mise en valeur paysagère de ces merlons

### **L'étude d'impact et l'étude d'impact hydraulique présentent :**

Un résumé non technique

Une analyse de l'état initial du site et de son environnement

Le projet ,les objectifs,la justification ,les caractéristiques de celui-ci.

Une analyse des effets sur l'environnement et les mesures visant à réduire ou supprimer les effets négatifs

En ce qui concerne l'étude d'impact hydraulique :

La situation hydraulique actuelle est caractérisée,

L'état initial du milieu naturel, milieu physique,les risques naturels et technologiques sont évalués,

Les mesures compensatoires du projet sur la qualité des eaux, le milieu naturel et zones humides, les risques naturels et technologiques sont largement étudiés et développés.

Sont également abordés les moyens de surveillance et ceux d'entretien sur la zone du projet après mise en service.

Elles sont compatibles avec les dispositions de l'outil de gestion des eaux du code de l'environnement: du SAGE et du SDAGE

## **1.4. COMPOSITION DU DOSSIER D'ENQUETE**

Le dossier est composé des documents suivants :

- Délibération du tribunal Administratif
- Délibérations de la commune
- publications dans les journaux locaux.
- certificats de publication et d'affichage.
- Dossier d'autorisation comprenant
  - Notice
  - Etude d'impact hydraulique
  - Plan de situation
  - Plan du synoptique
  - Plan assainissement existant
  - Plan assainissement
  - Profils en long et travers.
  - Notice Explicative au dossier de police des eaux.
  - Avis de l'autorité environnementale sur le projet.
  - Annexes.

- Arrêté du Préfet du Pas de Calais du 11 mars 2013

Le contenu du dossier est conforme aux dispositions réglementaires. (code de l'environnement .)

## **1.5 LE LIEU ET LA PERIODE**

L'enquête s'est déroulée du lundi 27 mai 2013 à 14h au vendredi 28 juin 2013 à 17h30.

Le Commissaire Enquêteur s'est tenu à la disposition du public à la Mairie d'AIRE sur la LYS aux jours et heures suivantes à :

- le lundi 27 mai 2013 à 14h à 17h30
- le samedi 08 juin 2013 de 9 heures à 12.00 heures
- le vendredi 28 juin 2013 de 14h à 17h.30.

## **II – L'ORGANISATION ET LE DEROULEMENT DE L'ENQUETE**

## 2.1 LA DESIGNATION DU COMMISSAIRE ENQUETEUR.

Le Commissaire Enquêteur a été désigné par décision No E 13000016/59 de Monsieur le Président du Tribunal Administratif de LILLE en date du 01 février 2013.

Annexe 1.

## 2.2. LES ACTIONS MENEES AVANT L'ENQUETE

- Consultation des textes relatifs à l'enquête publique :  
Loi sur l'eau, code de l'Environnement.,
- Etude des dossiers remis par le Conseil Général du Pas de Calais , direction des grands projets routiers , Zone littorale ,24 rue Désille , 62200 Boulogne sur Mer.
- Une première rencontre le 17 mai 2013 en mairie et visite des lieux , en présence de Mr DISSEAUX , MAIRE d'Aire sur la Lys ; de Mr JOSEPH DGS de la ville , de Mr CRETON , Directeur des services techniques.
- Etude des dossiers, des documents, de l'étude d'impact et notice explicative annexe au dossier de police des eaux,  
Etude de l'avis de l'autorité environnementale.

## 2.3. LA PUBLICITE

Cette enquête a été portée à la connaissance du public :

### - Dans les journaux suivants

1<sup>ère</sup> parution :

HORIZON NPDC du 10 mai 2013.  
La Voix du Nord du Pas de Calais 10 mai 2013.  
Annexe A3

2<sup>ème</sup> parution :

HORIZON NPDC du 31 mai 2013  
La Voix du Nord du Pas de Calais 31 mai 2013.

Annexe A 4

- L'affichage de l'avis d'enquête a été constaté par le Commissaire Enquêteur lors à chacune des ses permanences :

à la mairie , à l'intérieur des locaux de l'hôtel de ville  
à l'extérieur ,de chaque côté du passage des Hallettes  
au 24 rue St Martin à Aire ,locaux des services techniques municipaux.

**- Le certificat d'affichage a été établi par :**

Monsieur le MAIRE d' AIRE sur la LYS ,Jean Claude DISSEAUX , en date du 6 mai 2013. Annexe 6.

**- Le Procès Verbal de dépôt et de mise à disposition des dossiers** et des registres d'enquête de la commune d'Aire sur la LYS, en date du 27 mai 2013.  
. Annexe 7.

**- Information du public par la commune avant l'enquête.**

- par affichage de l'Arrêté Préfectoral du 11 mars 2013 .Annexe A2
- Par délibérations du conseil municipal d'Aire - Annexes A5.
- Par information accessible sur le site internet de la Ville d'AIRE sur la LYS. Annexe A8
- par affichage local sur les lieux d'embranchement de la future voie de contournement. Annexe A9

## **2.4 L'OUVERTURE DE L'ENQUETE**

Conformément à l'Arrêté du 11 mars 2013 établi par Mr le Préfet du pas de Calais , le Commissaire Enquêteur a ouvert et émarginé le registre d'observation de l'enquête ainsi que le dossier mis à disposition du public, le lundi 27 mai 2013 à 14h .

## **2.5 LA MISE A DISPOSITION DU PUBLIC**

Un exemplaire du dossier de demande d'autorisation relative au contournement dont le registre d'observations a été mis à disposition du public à la Mairie d'Aire sur la LYS.

**La commune a établi le certificat ( annexe A7) de mise à disposition du public pendant toute la durée de l'enquête :**

**du LUNDI 10 décembre 2012 au MERCREDI 9 janvier 2013.**

### **III SITUATION DE LA COMMUNE D' AIRE sur la LYS.**

#### **3.1. PRESENTATION DE LA COMMUNE**

Aire sur la LYS est une commune située au nord de la France.

La ville est située dans le département du Pas-de-Calais, en Région Nord Pas de Calais. La commune d'Aire sur la Lys appartient à l'Arrondissement de Saint-Omer et est membre de l'intercommunalité « communauté de communes du pays d'Aire ».

#### **Données géographiques d' AIRE.**

<b>Nom des habitants :</b>	Airois
<b>Code Postal:</b>	62120
<b>Code Insee :</b>	62014
<b>Latitude :</b>	2.2351 Est
<b>Longitude :</b>	50.3822 Nord
<b>Superficie :</b>	33.38km <sup>2</sup>
<b>Nombre d'habitants :</b>	9861 habitants
<b>Altitude maximum :</b>	48 mètres
<b>Altitude minimum :</b>	16 mètres

La ville est située sur la RD943,assurant la jonction de BETHUNE – CALAIS et à 12.5Km de l'échangeur N° 5 de Lillers au bord de l'autoroute A26/E15.

Les villes proches sont :  
la ville de St OMER à 13.. KM – 64000 Hab  
la ville de THEROUANNE à 10 KM-1055 Hab  
la ville de LILLERS à 11 KM

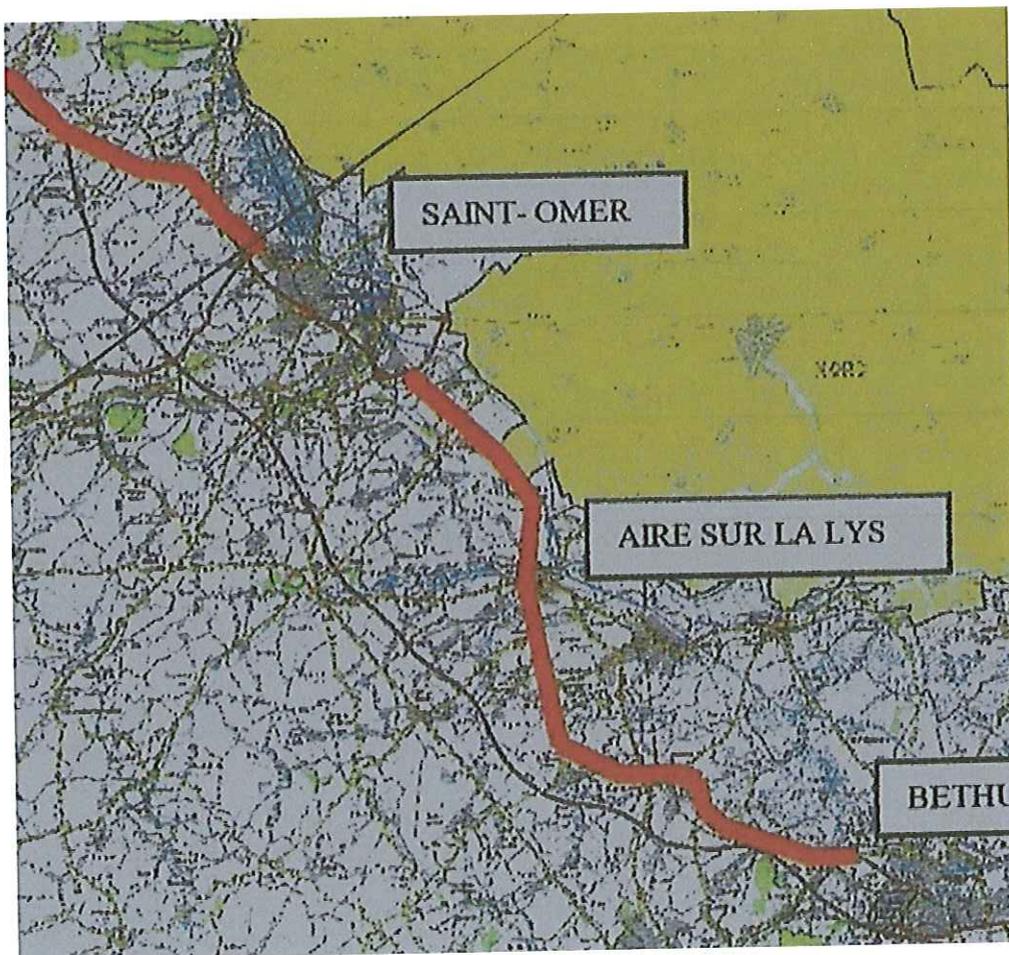
La ville est traversée par le cours d'eau La LYS. La LAQUE et l'ECHEUX sont deux cours d'eau à proximité de la ville  
Le centre ville est situé à environ 1KM du canal à grand gabarit, axe fluvial Dunkerque-Valenciennes.

Population et logements :

La population d'Aire sur la LYS a évoluée de 8700 en 1960 et 9861 en 2010.  
La densité de population du village est de 295 habitants par km<sup>2</sup>.  
Le nombre de logements sur la commune a été estimé à 4061 en 2006. Ces logements sont à 80% des maisons et 15% des appartements .Les résidences secondaires ne représentent que 1.1% des logements.

La ville est administrée par Mr DISSEAUX Jean- Claude, MAIRE depuis 2008.

### Carte de situation



## Position de la déviation Projetée.



## 3.2. VISITE DU PUBLIC ET OBSERVATIONS

Les permanences en Mairie ont été accomplies aux heures prévues par l'arrêté.

L'enquête a peu mobilisée le public.

Trois personnes ont annotées le registre d'enquête déposé en mairie d'Aire sur la Lys. Une personne a déposée un courrier. Elles ont déposées 4 remarques et questions et/ou observations.

Une personne a consultée le dossier et n'a pas souhaitée annoter le registre.

Le tableau ci-dessous présente les observations.

Objet	Nombre annotations	Demande Information Pas annotation					
Demande d'information	4	1					
Renseignement Sur les mesures pour ne pas aggraver les inondations .	2						
Circulation routière	2						

### 3.2.1. Classement et analyse des observations.

Les observations et remarques sont annotées sur le registre de 1 à 5 dans l'ordre où elles ont été émises lors des permanences.

Nous les avons classées en 3 rubriques.

- 1- Demande d'information simple.
- 2- Mesures conservatoires pour éviter les impacts consécutifs au projet.
- 3- Questions de circulation.

N°	Annotation	Rubriques /Objet	nombre
		-1- DEMANDE d'INFORMATION SIMPLE sans remarques ou observations .formulées	1
1	Mr VACOSSIN	se renseigne sur le projet.	

-2- MESURES pour EVITER les inondations par orages. 2

- 2 Mr FAUVET, chemin du marais à Lenglet est convaincu que le projet aggravera les inondations dans son secteur en cas d'orage important et que la chasse sera exclue de ce secteur. Que sera-t-il fait ?
- 3 Mr et Mme JOSIEN signalent qu'ils ont été inondés en juillet 2005 et isolés 4 jours, dans l'impossibilité de rendre au travail .La taille du siphon permettant a la Laque et l'Echeux de passer sous le canal n'a pas varié depuis des décennies alors que les surfaces macadamisées ont bien évoluées .Le faucardage et nettoyage de la laque sera-t-il fait régulièrement pour permettre l'écoulement des eaux ?  
Que sera-t-il fait pour éviter ces problèmes ?  
En matière d'environnement, la réalisation de ce contournement sera-t-elle sans impact sur le niveau de bruit pour les riverains actuels et futurs ?

-3- QUESTIONS autour de la CIRCULATION. 2

- 4 MR DARRAS ,131 avenue de l'Europe n'est pas directement concerné par le projet mais soulève les impacts sur la circulation sur la RD 187, en particulier hors zone d'agglomération .Il demande que le panneau de fin d'agglomération puisse être déplacé au carrefour de la rue louis Dupont pour limiter la vitesse à 50 Km/hr et faciliter l'accès des riverains à leurs habitations. C'est une question de sécurité.
- 5 Mr Michel ENGRAND résidant rue St martin émet un avis favorable sur le projet car celui-ci réduira les nuisances sonores et l'intensité du trafic dans sa rue.

### **3.2.2 Réponses aux observations.**

-1- DEMANDE d'INFORMATION SIMPLE  
sans remarques ou observations .formulées

Commentaire du Commissaire Enquêteur :  
Nous n'avons pas de réponses à apporter.

-2- MESURES pour EVITER les inondations par orages. 2

Commentaire du Commissaire Enquêteur :

Nous avons étudié le dossier d'étude d'impact hydraulique qui est joint au dossier de demande d'autorisation .La situation hydraulique et le fonctionnement hydraulique de l'existant sont largement décrits.

Les impacts du projet et les mesures compensatoires ont été évalués du point de vue hydraulique et pollution.

Le calcul des débits hydraulique de l'Echeux, la Lacque..fossés contribuant à la gestion des eaux du bassin versant a été réalisé dans l'hypothèse d'une crue vicennale.(20 ans) La détermination du volume des bassins de recueil des eaux de ruissellement du à l'imperméabilisation apportée par la route de contournement est modélisée et tient compte de pluies d'orage vicennales. Nous observons qu'une réserve volumique au delà du trop plein du bassin permet à ce bassin de recueillir les eaux d'une pluie et crue centennale pour préserver d'une augmentation sensible le niveau d'eau la zone environnante en cette période de crue. Le dossier est complet et largement documenté pour rassurer les riverains et les habitants sur les mesures conservatoires qui seront mises en œuvre.

En ce qui concerne le bruit ajouté par la circulation sur le contournement futur, le dossier d'étude d'impact présente les mesures sonores réalisées avant projet. La cartographie des niveaux sonores relevés est documentée. Une simulation du nouveau niveau sonore après réalisation du projet a été réalisée. Le projet intègre la mise en place d'un merlon acoustique de 2.5m de haut et 940 m de long pour réduire l'impact de nuisances sonores ajoutées.

### -3- QUESTIONS autour de la CIRCULATION :

2

5- Mr Michel ENGRAND résidant rue St martin émet un avis favorable sur le projet car celui-ci réduira les nuisances sonores et l'intensité du trafic dans sa rue.

Commentaire du Commissaire Enquêteur :

C'est un avis positif pour la réalisation du contournement qui ne concerne pas l'objet de l'enquête de demande d'autorisation au titre de la loi sur l'eau.

4- Mr DARRAS demande que le panneau de fin d'agglomération puisse être déplacé au carrefour de la rue louis Dupont pour limiter la vitesse à 50 Km/hr et faciliter l'accès des riverains à leurs habitations.

Commentaire du Commissaire Enquêteur :

Cette remarque porte sur des problèmes de circulation et de sécurité actuellement hors agglomération et la réglementation échappe au contrôle de la ville.

Nous suggérons que cette demande légitime soit adressée par les services de la Mairie d'Aire sur la Lys aux services du département pour étude et réponse à Mr DARRAS.

Cette remarque ne concerne pas l'objet de l'enquête.

### 3.3 Avis de l'autorité ENVIRONNEMENTALE.

En application du décret du 30 avril 2009 relatif à l'autorité compétente en matière d'environnement , prévue à l'article L122.1 du code de l'environnement ,le projet est soumis à évaluation environnementale. L'avis se fonde sur l'analyse des services de la DREAL Nord -Pas- de- Calais.

L'avis du 23 septembre 2010 porte sur la version de juin 2010 de l'étude d'impact.

L'objectif du projet est de dévier le trafic intra-muros vers la RD943 et la RD188.

La conclusion est reprise in –extenso ci-après.

L'état des lieux de l'étude d'impact est de bonne qualité et répond aux prescriptions des articles L. et R. 122-3 du code de l'environnement car il permet d'identifier les enjeux du site. L'analyse des incidences du projet sur l'environnement est globalement satisfaisante excepté pour les volets eau (pas d'évaluation) et paysage (manque de descriptifs et photomontages) et le volet bruit (impact important et absence de modélisation en période nocturne).

L'analyse des méthodes utilisées pour évaluer les effets du projet sur l'environnement mentionnant les difficultés éventuelles de nature technique ou scientifique rencontrées pour établir cette évaluation, aborde toutes les rubriques, tout en restant sommaire.

La réalisation de ce projet va favoriser les déplacements par la route engendrant une augmentation des émissions des gaz à effet de serre. Des réflexions sur le développement d'une offre de transports en commun auraient mérité d'être développées pour limiter les impacts et inscrire davantage le projet dans une logique de développement durable.

Nous mentionnons que suite à cet avis l'étude d'impact a été revue et corrigée pour prendre en compte les remarques de cet avis.

L'étude d'impact hydraulique aujourd'hui présente au dossier contient un bordereau de modifications établies en juillet 2012. Celles-ci apportent une réponse aux remarques formulées dans l'avis de l'autorité environnementale. Il est précisé le traitement apporté en réponse à la remarque.

La notice explicative annexe au dossier de police des eaux jointe à l'étude détaille les mesures compensatoires du projet

Ces deux études révisées, impact et impact hydraulique ,sont datées du 20-11-2012.

## **IV ANALYSES et OBSERVATIONS du COMMISSAIRE ENQUETEUR**

Autorités rencontrés pendant la procédure de l'enquête :

- Lors de la visite des lieux, avant le début de l'enquête à la mairie d' Aire sur la Lys :  
Monsieur le Maire d'Aire sur la LYS

Mr le DGS de la ville d'Aire sur la LYS

Mr le Responsable des services Techniques de la ville d'Aire sur la Lys.

- Lors de la clôture de l'enquête à la Mairie d'Aire :  
Monsieur l'adjoint délégué aux travaux par Mr Maire.

#### **4.1 SE RAPPORTANT AU RESPECT DE LA PROCEDURE**

4.11 – sur le plan général :

Je n'ai pas d'observations particulières à formuler car l'enquête a été bien préparée administrativement et techniquement .Elle s'est bien déroulée.

4.12 – observations sur les aspects spécifiques de la procédure.

- Certificats d'affichage et de publication de l'avis d'enquête. Ces certificats précisent tous les éléments mis en œuvre par la Ville d'Aire sur la Lys et sont conformes à la réalité
- Certificat de mise à disposition du public de l'ensemble du dossier y compris registre d'enquête.  
Procès Verbal conforme émis le 27 mai 2013, jour de l'ouverture de l'enquête, de dépôt du dossier pour mise à disposition du public.
- Le contenu du dossier est conforme aux dispositions réglementaires.

#### **4.2 OBSERVATIONS SE RAPPORTANT A L'OBJET DE L'ENQUETE ET OBSERVATIONS RECEUILLIES**

Observations recueillies lors des permanences :

Toutes les observations formulées recueillies et mentionnées sont reprises au paragraphe 3.3  
Visite du public.  
Celles-ci ne remettent aucunement en cause le projet de contournement.

L'avis de l'autorité environnementale de septembre 2010 a été pris en compte .Les remarques formulées ont été étudiées et des réponses figurent dans les études d'impact et études d'impact hydraulique.

Ces réponses sont satisfaisantes et confortent la faisabilité du projet dans les différents aspects au regard de la loi sur l'eau et code de l'environnement